



Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique

Envoi par courriel :
Tarife-grundlagen@bag.admin.ch
gever@bag.admin.ch

Berne, le vendredi 21 août 2020

Consultation concernant la modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie suite à la modification partielle du 21 juin 2019 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie « Renforcement de la qualité et de l'économicité »

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Parti socialiste suisse (PS Suisse) vous remercie de l'opportunité qui lui est accordée de se prononcer dans le cadre de la consultation de l'objet cité en marge.

Appréciation générale

Les modifications présentées dans le projet d'ordonnance cité en marge se conforment à la révision de loi adoptée par le Parlement le 21 juin 2019, c'est pourquoi le PS Suisse les soutient.

Néanmoins, nous avons des remarques concernant les art. 77 et 77b.

Principe du développement de la qualité, art. 77

Les éléments énumérés à l'art. 77, al. 2, détermine le cadre du développement de la qualité. Cette liste détermine certes une base nécessaire, mais elle n'est pas suffisante aux yeux du PS Suisse.

Nous sommes de l'avis que la qualité des soins passe aussi par la prise en compte des biais engendrés par les stéréotypes de genre ainsi que par la prise en compte des autres biais socio-économique.

Aujourd'hui, nous savons que les dimensions de sexe et de genre influencent la pratique médicale à différents niveaux: étiologie, pathogenèse, présentation clinique, diagnostic, traitement et communication. Ainsi, la compréhension et la prise en compte de ces dimensions renforcent la qualité des soins.

De même, la lutte contre les discriminations raciales dans la pratique médicale ainsi que la sensibilisation du personnel soignant doivent être des composantes à part entière dans le développement de la qualité des soins.

Parti socialiste
suisse

Theaterplatz 4
3011 Berne

Téléphone 031 329 69 69
Téléfax 031 329 69 70

info@pssuisse.ch
www.pssuisse.ch



Ainsi, nous souhaitons que l'article en question soit modifié afin qu'il puisse inclure ces nouveaux critères.

Convention de qualité, art. 77a

Le PS est de l'avis que les conventions de qualité doivent prendre en compte le critère des dotations en personnel soignant qualifié (personnel infirmier, physiothérapeute, ergothérapeutes). En effet, la qualité ne peut être au rendez-vous sans une adéquation entre le nombre de patients et le nombre de personnels soignants.

Les récentes révélations dans la presse de cas de maltraitance dans un EMS valaisan démontrent l'importance de la dotation en personnel soignant qualifié. C'est pourquoi le PS demande des modifications dans ce sens.

Commission fédérale pour la qualité, art. 77b

Nous regrettons que le personnel soignant et les soins infirmiers ne soient pas représentés dans la Commission fédérale pour la qualité. Nous sommes de l'avis que le personnel soignant est en première ligne dans la prise en charge des patients ; ainsi leur expertise et expérience sont fondamentales pour le développement de la qualité dans les soins.

De même, nous sommes de l'avis qu'outre la représentation du corps médical et des hôpitaux il soit nécessaire qu'au sein de la Commission l'ensemble des établissements de soins soient représentés (p. ex. EMS, les soins à domicile, etc.).

Le PS Suisse demande donc une modification de l'art. 77b, al. 2 let. a, afin que le personnel soignant, dans sa globalité, ainsi que l'ensemble des structures de soins soient correctement représentés au sein de la Commission fédérale pour la qualité.

De plus, sachant que les assurés et les patients sont les principaux bénéficiaires d'une politique de qualité, il est donc nécessaire de renforcer leur présence au sein de la Commission. C'est pourquoi le PS demande que leur représentation soit composée par 4 personnes au lieu de 2 (art. 77b, al. 2, let. d).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Parti socialiste suisse

Christian Levrat
Président

Anna Nuzzo
Secrétaire politique